



Association DALO (Droit au logement opposable)

23 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS_
associationdalo@gmail.com
SIRET n° 813 824 422 00022

Site de l'association : <http://droitaulogementopposable.org>

Formation sur le Droit au Logement Opposable (DALO)

Mercredi 10 avril 2019 - Limoges

Lieu : Polaris Formation, 5 rue de la Cité à Limoges

Destinataires : Travailleurs sociaux et membres de la commission de médiation de Haute-Vienne

Intervenant : Bernard LACHARME, Président de l'Association DALO

Programme

9h – 9h30

Tour de table

Recueil des attentes des participants et
présentation de l'Association DALO

9h30 – 10h15

1ère séquence : le sens de la loi DALO

- Historique et portée de la loi
- Enjeux de sa bonne mise en œuvre

10h15 – 11h30

2e séquence : le recours amiable devant la commission de médiation

- Schéma général des procédures
- Rôle et fonctionnement de la
commission de médiation
- Formulaire et pièces justificatives

11h30 – 12h30 et 13h30- 14h30

3e séquence : les critères de la reconnaissance DALO et DAHO

- Les situations permettant de faire
recours
- Les critères permettant un rejet

14h30 – 16h30

4e séquence : après le recours amiable

- La contestation des décisions de rejet :
recours gracieux et recours
contentieux (« recours en excès de
pouvoir »)
- La mise en œuvre des décisions
favorables : obligations du prioritaire,
recours en injonction, recours
indemnitaire

16h30-17h

Évaluation

Formation gratuite

Inscription

- jusqu'au 1^{er} avril,
- par e-mail, à l'adresse : collectifdml@yahoo.fr

Merci de préciser si vous souhaitez déjeuner à la cafétéria de
Polaris (7€80 entrée + plat + dessert).



Polaris
FORMATION